

Motion (1461)

concernant l'inventaire des toitures pour la production d'énergie renouvelable

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'article 160C de notre Constitution ;
- la nécessité de tout faire pour augmenter les sources d'énergie renouvelables ;
- les fonds existants pour financer le développement des énergies renouvelables et les économies d'énergie,

invite le Conseil d'Etat

- à effectuer l'inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics et à entreprendre une étude succincte de faisabilité technique et d'opportunité énergétique pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques ;
- à associer les communes qui le désirent à participer à cet inventaire pour les bâtiments qu'elles possèdent.